



Editorial. Communs et services urbains : un croisement fructueux ?

Bernard de Gouvello, Sylvvy Jaglin

► To cite this version:

Bernard de Gouvello, Sylvvy Jaglin. Editorial. Communs et services urbains : un croisement fructueux ?. Flux - Cahiers scientifiques internationaux Réseaux et territoires, 2021, N° 124-125, pp.1-11. 10.3917/flux1.124.0001 . halshs-03389779

HAL Id: halshs-03389779

<https://shs.hal.science/halshs-03389779>

Submitted on 13 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

COMMUNS ET SERVICES URBAINS : UN CROISEMENT FRUCTUEUX ?

[Bernard De Gouvello](#), [Sylvy Jaglin](#)

Université Gustave Eiffel | « [Flux](#) »

2021/2 N° 124-125 | pages 1 à 11

ISSN 1154-2721

DOI 10.3917/flux1.124.0001

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-flux-2021-2-page-1.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Université Gustave Eiffel.

© Université Gustave Eiffel. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



Communs et services urbains : un croisement fructueux ?

Bernard de Gouvello
Sylvy Jaglin

En 1968, le sociobiologiste Garret Hardin publie dans la revue *Science* un article intitulé « La tragédie des communs » (Hardin, 1968) : il y soutient que tout bien réputé « commun », au sens où il ne relève pas d'une propriété exclusive, est condamné à son épuisement prématuré. Et l'auteur d'en déduire l'inanité de tout autre régime de propriété que ceux de la propriété privée et de la propriété publique. Censé balayer une logique d'organisation économique et sociale jugée inepte, ce texte, par les réactions qu'il suscite, va au contraire être à l'origine du « retour des communs » (Coriat, 2013), principalement sur la base des travaux lancés à partir de 1983 par des chercheurs de l'université d'Indiana. L'attribution en 2009 du prix Nobel d'Économie à Elinor Ostrom sur ce thème va très fortement contribuer à le populariser. Les travaux d'Elinor Ostrom, fondés sur une compilation d'un grand nombre d'exemples empruntés à des sphères géographiques et culturelles très diverses (Ostrom, 1990 [trad. Française 2010]), témoignent de l'existence de diverses formes de régulation réussie de la gestion de ressources naturelles, le plus souvent renouvelables. Ces régulations sont le fait de communautés rassemblées autour de l'enjeu de la préservation de la ressource concernée, lesquelles parviennent à produire des règles plus ou moins formalisées et *ad hoc* pour éviter son épuisement.

Initialement appliquée à la gestion de ressources naturelles, la notion de (biens) communs se répand dans des directions très variées elle finit par embrasser des réalités très diverses et par renvoyer à des approches multiples. Plus la notion rencontre du succès, plus son contour paraît difficile à cerner de manière satisfaisante et synthétique. De fait, « une approche pluridisciplinaire des communs est seule en mesure d'appréhender

la diversité des visions et de dépasser les nombreuses idées fausses qui les entourent » (Leyronnas, 2015). Le colloque tenu à Cerisy en 2016 et intitulé *Vers une république des biens communs ?* (Alix et alii, 2018) a cherché, au travers d'échanges résolument pluridisciplinaires, à « cerner le contenu du concept de biens communs et sa capacité à permettre la construction d'une nouvelle manière de vivre en société ». Dans ce colloque, Benjamin Coriat présente un commun, au sens strict, comme la réunion de trois choses : (i) *une ressource* (matérielle ou immatérielle) *en accès ouvert et partagé* (le degré d'ouverture peut différer d'un commun à un autre) ; (ii) *un système de droits et d'obligations clairement fixés* par des règles stabilisées, souvent plus ou moins formalisées et/ou contraintes ; (iii) *une structure de gouvernance* qui veille à la préservation de la ressource et au respect des règles voire, le cas échéant, change les règles.

Cette perspective est essentiellement portée par des économistes mais d'autres disciplines se sont aussi emparées des communs. Pierre Dardot et Christian Laval (2014) contribuent dans une perspective philosophique et sociologique à une élaboration théorique de la notion de commun en insistant notamment sur les pratiques sociales de « mise en commun » (*commoning*) et leur dimension émancipatrice. L'« alternative du commun » (Laval, Sauvêtre, Taylan, 2019) apparaît comme une référence centrale pour des expérimentations ou mobilisations aussi diverses que la défense des services publics, les résistances paysannes et les mouvements altermondialistes... En sciences politiques, Pierre Lascoumes et Jean-Pierre Le Bourhis (1998) opposent l'action procédurale construisant « par étapes un 'bien commun' localisé » à l'action publique

fondée sur « une conception préalable de ‘l’intérêt général’ » (1998, p. 40) tandis que Claire Judde de Larivière et Julien Weisbein tentent de repérer « un sens commun du commun » dans des formes de politisation ordinaire, pratiques de discussion et de gestion collectives, situées et historicisées (2017, p. 26). Dans une réflexion juridique, Serge Gutwirth et Isabelle Stengers discutent l’ampleur des défis posés par l’articulation entre le droit en vigueur et des « communs résurgents », « capables de générer, entretenir et faire évoluer en cas de besoin les règles qui organisent leur fonctionnement et les obligations qu’implique le fait de se comporter comme un *commoner* » (2016, p. 336). À partir de recherches centrées sur des questions foncières en Afrique, l’anthropologue du droit Étienne Le Roy rappelle quant à lui que les communs, fondés sur le paradigme du partage plutôt que celui de l’échange (notamment marchand) au sein de la communauté, posent la question dialectique de l’inclusion et de la fermeture du groupe mais aussi, dans les sociétés contemporaines, celle de la coexistence de primo-Communs, inspirés des expériences « traditionnelles » de *commoning*, et de néo-Communs, créations originales et métisses réinterprétant les exigences des premiers en les combinant à la propriété privée et la marchandisation (2016, p. 622). Enfin, juriste et géographe, Daniela Festa invite à déjouer l’idéalisations du commun dans la ville : soulignant qu’il peut être produit aussi bien par des formes de coopération émancipatrices que par des logiques d’aménagement néolibérales, elle privilégie « un point de vue pragmatique et contre-hégémonique » visant à mettre le droit au service des pratiques sociales et à « protéger les expériences locales de *commoning* » (2016, p. 244).

L’émergence ou plutôt la réémergence de la notion de communs et le renouvellement des approches qu’elle suscite apparaissent comme potentiellement fécondes pour repenser les modes de gestion et de gouvernance des services urbains collectifs associés. Ceux-ci ont la particularité d’impliquer des flux de matières mobilisant des infrastructures matérielles, le plus souvent sous la forme de réseaux. La production, la maintenance et l’extension de ces infrastructures sont une condition de la fourniture du service. Comment situer l’infrastructure par rapport à la définition et au périmètre du commun serviciel ?

Quelles sont les formes d’incarnation de la gestion des services urbains collectifs qui, échappant au dualisme public/privé, semblent aujourd’hui répondre à une logique de communs ? En retour, l’analyse de la gestion de ces réseaux et services peut-elle contribuer à enrichir, voire à discuter la définition actuelle de cette notion aux contours instables ? Monopoles naturels « réfractaires au marché non organisé », les infrastructures urbaines sont, comme les communs, un « condensé historique de rapports sociaux » construits autour de matérialités singulières (Jeannot, 2017). Comment expliquer que la production de services essentiels soit construite, ici, dans le cadre d’une propriété et d’une gestion publiques, là, dans celui d’une propriété et d’une gestion partagées ? Quelles relations ces deux modes entretiennent-ils alors que la logique d’offre monopolistique est, dans les Nord comme dans les Suds aux constructions infrastructurelles inachevées, tendanciellement remise en cause au profit de logiques de fourniture marchandes calées sur les profils socio-géo-économiques de divers segments de clients ? Ces évolutions et leurs incertitudes sont-elles propices à l’émergence de solutions nouvelles, entre Etat et marché ? Les communs résurgents favorisent-ils une re-conceptualisation de leurs matérialités constitutives ?

Telles étaient les questions à l’origine de ce dossier de la revue Flux qui rassemble huit articles interrogeant les conditions, historiques et/ou contemporaines, d’émergence et de (re) production d’infrastructures urbaines et de services collectifs en convoquant la notion de commun(s).

UNE DIVERSITÉ D’OBJETS ET D’APPROCHES

Fondés sur des cas d’étude empiriques, les articles abordent la question du/des commun(s) à partir d’une diversité de services collectifs (eau potable, déchets, assainissement, électricité, gestion des inondations) et de lieux (France, Italie, Bolivie, Indonésie, Burkina Faso, Afrique du Sud). Ils soulignent l’existence de multiples arrangements de gestion de ces services, qui présentent une plasticité historique et des caractères idiosyncrasiques les rattachant d’abord à un contexte précis. Au-delà, les textes envisagent la connexion entre commun(s), modes de gouvernance de la (ou des) ressource(s) et environnement matériel urbain sous des angles différents.

Tableau 1. Approches du/des commun(s) dans les textes du dossier*

Article	Appareil analytique du/des commun(s)	Objets et notions associés
[1] Marion Boespflug, Catherine Carré et Thomas Lamarche Biodéchets : retour d'expériences de <i>commoning</i> autour du compostage de proximité	Processus et pratiques de <i>commoning</i> Valeurs (vivre ensemble, échange, autonomie)	Service public des déchets Compostage, biodéchets Tiers-lieux Expérimentations
[2] Aurélie Joveniaux, Bernard de Gouvello et Marine Legrand L'émergence d'un commun en matière d'assainissement urbain : les toilettes sèches séparatives en habitat participatif	Ressource commune : excréments Un commun : la gestion directe d'un dispositif alternatif d'assainissement par les citoyens « Praxis instituante » (Dardot, Laval 2014)	Toilettes sèches séparatives Habitat participatif « Troisième voie » de gestion du service d'assainissement
[3] Antoine Brochet et Yvan Renou La sécurisation du risque d'inondation comme « commun-communauté » : colonisation institutionnelle et résistances pratiques dans la plaine grenobloise	Commun-communauté : assemblage ressources communes + communauté + projet socio-politique fondé sur des valeurs et principes partagés Le commun : « régime de pratiques situées » (Dardot, Laval, 2014) Agir commun : processus participatifs de déconstruction et de reconstruction des problèmes	Risque inondation Associations syndicales de propriétaires Mécanismes de colonisation-tutelle et colonisation-expropriation
[4] Juan E. Cabrera et Jacques Teller La tragédie d'un commun urbain : le cas des petits opérateurs privés de services d'eau à Cochabamba (Bolivie)	Un commun urbain : ressource en eau Un bien commun : service d'eau distribuée et gérée par les OLPEs Tragédie des communs	Infrastructures, réseaux d'eau décentralisés Bien de club Justice spatiale
[5] Bernard de Gouvello La coopérative d'usagers, un modèle de commun pour la gestion des services urbains d'eau et d'assainissement ? Le cas de SAGUAPAC à Santa Cruz (Bolivie)	Un commun : coopérative d'eau et d'assainissement Des communs : services d'eau et d'assainissement Ressource : eau + milieu récepteur + infrastructures matérielles	Infrastructures, réseaux d'eau potable et d'assainissement Pérennisation Épreuves
[6] Sylvie Jaglin et Alain Dubresson Énergie électrique décentralisée et réseau municipal : hautes tensions autour d'un bien commun urbain dans la province du Western Cape (Afrique du Sud)	Bien commun : principes politiques et valeurs (solidarité, équité socio-spatiale) incarnés par le réseau et sa gestion Commun(s) électrique(s)	Bien collectif : réseau municipal Distribution électrique Solaire photovoltaïque Hybridations électriques Technopolitique Clubs
[7] Hélène Nessi, Julien Birgi, Joël Idt et Margot Pellegrino Gouvernance autonome des réseaux à Rome, Java et en Île-de-France : la fragilisation des communs dans le temps long	Des communs : organisations collectives alternatives assurant la production et/ou la gestion de réseaux Le commun : autogouvernement, action commune	Biens collectifs particuliers : réseaux urbains (eau potable, assainissement, énergie, voirie) Services urbains Marges, périphéries, informalité Gouvernance alternative Clubbisation
[8] Catherine Baron et Muriel Maillefert Le commun eau territorialisé : dynamique de construction et politisation. Éclairages à partir de cas au Burkina Faso et en Indonésie	Le commun eau territorialisé : entité englobant eau ressource + eau service et milieu rural + milieu urbain Commun : processus de construction d'une action collective à partir de valeurs et finalités endogènes	Service d'eau en réseau Ressource eau Conflits, politisation, représentations, valeurs endogènes vs. exogènes

* Dans la suite de l'introduction, les noms en gras et les numéros entre crochets renvoient aux articles de ce dossier.

Dans leur analyse, les contributions combinent de manière variable trois approches du(des) commun(s) repérables dans la littérature.

La première s'attache à la forme organisationnelle de prise en charge d'infrastructures ou services urbains, laquelle échappe au dualisme public/privé. Cette approche renvoie aux travaux d'Ostrom (1990) et de Coriat (2013) qui décrivent le commun essentiellement comme un dispositif de règles. Il s'agit de décrire les modalités de fonctionnement de la forme organisationnelle étudiée et/ou d'en analyser la viabilité sur la durée. Parmi les formes analysées, l'on trouve notamment: (i) la *coopérative d'usagers de services d'eau* (et, le cas échéant, d'assainissement), analysée en Bolivie sous deux modalités contrastées: à Cochabamba, de petites coopératives de quartier cherchent à pallier les déficiences de l'opérateur public (**Cabrera et Teller [4]**) ; à Santa Cruz de la Sierra, la coopérative s'affirme comme une forme alternative de prise en charge des services de la majeure partie de l'agglomération (**de Gouvello [5]**) ; (ii) l'*association syndicale de propriétaires* dans différents contextes français et à finalités diverses : plusieurs types d'associations syndicales de propriétaires qui œuvrent dans le domaine de la protection contre les inondations dans l'agglomération grenobloise (**Brochet et Renou [3]**), des associations syndicales libres gérant des voiries de lotissements périurbains en Ile-de-France (**Nessi et alii [7]**).

La seconde approche renvoie essentiellement à celle défendue par Dardot et Laval (2014). Elle concerne le *commoning*, processus social et démocratique de délibération et participation conduisant à l'émergence de nouvelles pratiques urbaines qui interrogent l'organisation établie des services : celle des déchets, à partir de l'observation des pratiques collectives de compostage de proximité en région parisienne (**Boesflug, Carré et Lamarche [1]**) ; celle de l'assainissement, à partir de la séparation à la source des excréments dans un immeuble collectif d'habitation à Grenoble (**Joveniaux, de Gouvello et Legrand [2]**).

Enfin, une troisième approche se situe à un niveau ontologique, celle des biens communs comme « collectivement utiles et désirables » (Cordonnier, 2012, p. 3), qui engagent la finalité politique et le système de valeurs collectives en présence. Ainsi, en Afrique du Sud, si le projet politique post-apartheid d'intégration urbaine (bien commun) s'est, dans le domaine électrique, matérialisé par un réseau de portée universelle (bien collectif), l'essor actuel des panneaux solaires pourrait se traduire par une logique de club de nature à fragiliser ce bien collectif (**Jaglin**

et Dubresson [6]). Dans une approche se présentant comme plus théorique et basée sur l'observation de conflits au Burkina Faso et en Indonésie, un dernier article défend l'idée selon laquelle la condition de préservation de l'eau comme commun territorialisé réside dans le partage des valeurs des acteurs qu'il concerne (**Baron et Maillefert [8]**). Ainsi, tandis qu'au Klaten (Indonésie), une tension pèse sur la ressource en raison de ses multiples utilisations (agriculture, approvisionnement d'un territoire urbain et production d'eau embouteillée), dans le sous-bassin de Ziga (Burkina Faso), la priorité octroyée dans l'usage du barrage à l'alimentation en eau potable de la ville de Ouagadougou, suscite la colère des riverains de l'ouvrage dépossédés de l'accès à la ressource : dans les deux cas, l'entrée par les conflits permet de révéler les divergences de valeurs qui obèrent la construction d'un commun territorialisé eau.

A la diversité des approches s'ajoute celle des objets. Dans le croisement des communs et des services urbains, deux étaient plus particulièrement attendus : les ressources et les infrastructures. Dans les contributions, celles-ci occupent une place et une importance variables.

D'une manière ou d'une autre, la question des communs renvoie à l'idée de collectifs organisés pour exploiter et préserver des ressources dans un objectif de reproduction à long terme. S'agissant de communs associés à des services collectifs, la nature et le rôle des ressources considérées dépendent toutefois de la perspective choisie. Certains identifient la « ressource » à considérer et l'idée de préservation qui lui est associée. Ainsi, dans le domaine des déchets, tant solides que liquides, une fois l'idée actée qu'il s'agit d'une ressource, l'enjeu est d'interroger la distribution de cette ressource auprès des différents acteurs économiques potentiellement concernés : capture par des entreprises industrielles, maintien de filières informelles ? Dans les textes rassemblés ici, toutefois, l'accent est moins mis sur l'exploitation et la préservation des ressources (excréments collectés et valorisés ; biodéchets utilisés en compost) que sur les pratiques du « faire ensemble » qu'elles suscitent. À travers le compostage de proximité, **Boesflug, Carré et Lamarche [1]** s'intéressent ainsi aux pratiques mises en œuvre dans la gestion des biodéchets : plus que le compost, comme objet concret, c'est le *commoning* qui constitue le cœur (de l'analyse) du commun. De façon analogue, étudiant un dispositif de toilettes sèches séparatives, **Joveniaux, de Gouvello et Legrand [2]** interrogent le « commun » construit par l'implication des habitants dans un dispositif d'assainissement alternatif,

par lequel les excréments, transformés en compost, sont perçus comme une « ressource commune ».

Dans le secteur de l'eau, il existe un double enjeu de *préservation* du commun-ressource (eau naturelle) et de *production*, via une infrastructure, du commun-service (accès universel à un bien essentiel). Abordant explicitement la question du lien entre les modes d'organisation des services et les conditions d'exploitation de la ressource hydrique à Cochabamba (Bolivie), **Cabrera et Teller [4]** expliquent pourquoi ils considèrent les services d'eau proposés par les petits opérateurs privés comme des biens communs, tout en montrant l'inadéquation de leur gestion fragmentée en petits réseaux locaux pour préserver la ressource naturelle. Proposant d'inclure les infrastructures supports des services d'eau et d'assainissement « dans la définition de la ressource à considérer au titre du commun » (p. 78), **de Gouvello [5]** concentre la réflexion sur une organisation singulière et ses principes de gouvernance pour sonder les conditions auxquelles la coopérative d'usagers peut constituer « une déclinaison possible d'une logique de communs pour la prise en charge des services d'eau et d'assainissement de centres urbains » (p. 77). La notion de commun est également convoquée par **Baron et Maillefert [8]** pour formuler une proposition théorique – le commun eau territorialisé – basée sur les valeurs portées par les acteurs en présence et permettant de dépasser les césures constatées entre eau-ressource et eau-service, d'une part, monde rural et monde urbain, d'autre part, les conflits étant au contraire considérés comme la manifestation concrète de leur déconnexion.

Dans l'article de **Nessi et alii [7]** comme dans celui de **Jaglin et Dubresson [6]**, la question des ressources disparaît au profit d'un recentrage sur les modes de gouvernance et de gestion des réseaux. Dans le premier, les auteurs saisissent le réseau (d'eau potable, d'assainissement, de distribution d'énergie, de voirie) comme l'objet matériel autour duquel se structure une institution (Ostrom, 1990 ; Coriat, 2013) et des actions collectives (Laval, Dardot, 2014). La réflexion s'étend sur l'ensemble de la chaîne de conception, réalisation et gestion d'infrastructures qui, en marge des modes d'exploitation dominants (publics ou privés), « relèvent d'actions et de pratiques collectives d'usagers constitués en communauté d'intérêts sur un périmètre délimité » (**Nessi et alii [7]**, p. 111). L'objectif est de comprendre, par-delà les contrastes des trois cas d'étude situés au Nord et au Sud, comment ces modes de gouvernance alternatifs émergent et évoluent en tant que communs. Dans le second article, la perspective est inverse. Proposant

de distinguer bien collectif (l'infrastructure) et bien commun urbain (le projet politique d'intégration urbaine et ses valeurs), dont le réseau est à la fois l'incarnation matérielle et le vecteur sociotechnique en Afrique du Sud, **Jaglin et Dubresson [6]** analysent la déstabilisation de la gestion municipale des réseaux de distribution électrique provoquée par la multiplication des installations solaires photovoltaïques décentralisées urbaines, tout en interrogeant la forme que pourraient prendre de futurs communs électriques accaparés par les acteurs économiques et les ménages riches. Dans un domaine où la ressource (solaire) est abondante, il s'agit d'examiner comment et pourquoi un bien commun urbain construit à partir de la fonction municipale de distribution électrique est aujourd'hui fragilisé par la concurrence de dispositifs décentralisés et leur possible organisation en clubs électriques. Enfin, la question infrastructurelle apparaît aussi en creux dans l'analyse de la sécurisation du risque d'inondation proposée par **Brochet et Renou [3]**, qui défendent l'idée que privilégier l'investissement dans de grandes infrastructures a conduit à renforcer les normes, procédures et instruments de l'action publique au détriment des petits systèmes communautaires, progressivement dépossédés de leur pouvoir de coproduction des problèmes publics et, ce faisant, délégitimés et invisibilisés.

PREMIERS ACQUIS ET PERSPECTIVES FUTURES

La diversité des manières de croiser les approches en termes de commun(s) et les questions qui traversent les études sur les services et réseaux urbains, de même que les efforts des contributeurs à ce dossier pour clarifier et stabiliser la manière dont ils empruntent aux différents corpus témoignent, nous semble-t-il, du caractère souvent exploratoire de ces analyses. Cela n'est en soi pas très étonnant dans la mesure où ce numéro inaugure la rencontre entre les notions de communs et de réseaux dans la revue *Flux* (1). Il est dès lors beaucoup trop tôt pour tirer de ce premier corpus de contributions des enseignements définitifs ou stabilisés. Toutefois, le caractère fécond et stimulant de la lecture transversale de ces textes suggère quelques pistes pour en prolonger la réflexion, dont pourraient s'emparer de futures recherches. Nous en avons identifié quatre.

Dynamiques d'innovation, expérimentations, nouveaux services

Les communs sont, par leur « créativité idiosyncrasique » (Le Roy, 2016, p. 612) et leur capacité générative (Gutwirth, Stengers 2016), des réponses pragmatiques à des problèmes

spécifiques à résoudre. C'est bien ce que montrent plusieurs des textes rassemblés ici (**Boespflug, Carré et Lamarche [1]**, **Joveniaux, de Gouvello et Legrand [2]**, **de Gouvello [5]**, **Nessi et alii [7]**).

Allant plus loin, certains suggèrent un lien fort entre la créativité des communs et leur localisation dans des « sites » exorbitants du droit commun et favorables aux expérimentations : tiers-lieux (**Boespflug, Carré et Lamarche [1]**), habitat participatif (**Joveniaux, de Gouvello et Legrand [2]**), périphéries informelles et lotissements périurbains de grandes villes (**Nessi et alii [7]**). Porté par des collectifs militants ou des communautés agissantes, le commun constitue, dans ces exemples, un vecteur privilégié d'expérimentation dès lors que la mise en commun du projet s'accompagne de pratiques encapsulées dans une vision du monde qui les débordent (ex. participation et vivre ensemble dans les communautés de composteurs ou d'habitants adoptant les toilettes sèches). Il permet alors d'explorer les interstices de la gestion ordinaire des ressources (et des espaces urbains : Festa, 2016) en protégeant les innovations sociales. Excédant la seule proposition technique, l'innovation locale portée par une logique de commun convoque une vision du monde plus large, alternative voire subversive des modes de faire dominants et propice aux efforts collectifs rendus nécessaires par l'épreuve du vivre ensemble mais aussi à la remise en question des routines organisationnelles et gestionnaires. Tant **Boespflug, Carré et Lamarche [1]** que **Joveniaux, de Gouvello et Legrand [2]** interrogent ainsi les effets rétroactifs des expérimentations observées sur la gestion dominante des services concernés.

Ces questions pourraient être croisées avec les propositions théoriques d'autres corpus. Par exemple, la littérature sur les transitions sociotechniques propose un modèle explicatif d'émergence des innovations dans le cadre de « niches » (Geels, 2002 ; Geels, Raven, 2006) : dans quelles conditions ces niches prennent-elles la forme d'un commun ? Par ailleurs, une expérimentation répondant à la logique des communs et menée au sein d'une niche est-elle plus susceptible de déverrouiller les blocages sociotechniques qui freinent l'émergence de nouveaux services ou de services organisés selon des normes alternatives ? Où et quand trouve-t-on rassemblés les ressources matérielles et humaines, les espaces politiques, les environnements économiques rendant possibles voire favorisant des expérimentations de niches prenant la forme de communs ? Des politiques publiques

peuvent-elles reproduire et diffuser des innovations nichées au creux de communs ?

Une question centrale est aussi celle des liens entre modes de décision, inventivité et finalités sociales. Comment caractériser précisément les conditions par lesquelles les innovations portées dans le cadre de communs se distinguent radicalement d'autres types d'innovations, y compris fondés sur des propositions techniques similaires ou apparentées ? « Le commun n'est ni un bien, ni un principe abstrait de solidarité : c'est plutôt une coproduction par laquelle des acteurs agissent et gèrent des ressources en commun sur un territoire délimité en s'obligeant mutuellement. » écrivent **Brochet et Renou ([3], p. 44)** mais le caractère *bottom-up*, collectif et concerté de cette coproduction est-il le garant d'innovations adaptées aux besoins exprimés en matière de services ? La littérature sur l'économie sociale et solidaire insiste sur la combinaison d'une « impulsion réciprocaire » et d'une « hybridation des ressources » dans les initiatives qui en relèvent (Cary, Laville, 2015) : ces caractéristiques singularisent-elles aussi les pratiques de *commoning* dans les communs serviciels ? Comment des espaces de gouvernance participative et des modalités de délibération collective peuvent-ils être protégés ou suscités ? En référence à quelle(s) communauté(s) et dans quel(s) périmètre(s) dans des villes au peuplement hétérogène et ouvert ?

Finalement, quelles sont, dans les communs serviciels, les innovations susceptibles de contribuer à un modèle alternatif de société et lequel ? Celui d'une alternative au capitalisme néolibéral dont Dardot et Laval (2014) explorent, sur le plan du droit et des institutions démocratiques, les conditions d'avènement à travers une politique du commun ? Celui d'une société radicalement écologique, sobre et décarbonée (Lorrain, Halpern, Chevauché, 2018) ou encore celui d'une urbanité créative et collaborative, « à l'âge du faire » (Ambrosino, Guillon, Talandier, 2018) ? L'analyse des services urbains donne-t-elle des clés pour comprendre les conditions de préservation ou de (ré)émergence de formes organisationnelles (coopératives, entreprises sociales...) et de régulations à l'origine de communs dans des villes acquises au marché et à la propriété privée ?

Communs et services à l'épreuve du temps

S'il importe de comprendre comment et pourquoi des organisations de type « communs » s'imposent parmi les formes institutionnalisées que peut prendre la production de services collectifs urbains, il est tout aussi crucial d'identifier les évolutions

auxquelles elles sont exposées sous l'effet du temps et des transformations de leur environnement. À quelles conditions un processus de *commoning* et les arrangements auxquels il a conduit perdurent-ils ou se renouvellent-ils ? Comment, éventuellement, s'érodent-ils jusqu'à disparaître des registres de justification de l'agir collectif ? Ce qui fait commun dans les moments fondateurs peut-il survivre aux communautés et coalitions instigatrices du processus de *commoning* ? Comment les services organisés sous forme de communs évoluent-ils à l'épreuve du temps ?

À partir d'études de cas analysées sur des durées très variables, les textes ne vont pas ici dans le même sens. Ils considèrent en effet des communs dont la durée d'existence et la profondeur historique de l'analyse diffèrent considérablement (de plusieurs siècles à quelques années), donnant ainsi à voir des dynamiques très hétérogènes : certains présentent le commun comme une expérience transitoire, d'autres comme un construit sur la longue durée, renforcé par les épreuves. C'est dans cette seconde perspective que se situe l'étude de la coopérative de SAGUAPAC, dont **de Gouvello** [5] examine à la fois les circonstances de création et les conditions d'évolution des principes de sa gouvernance qui, à plusieurs moments-clés, ont permis de la réinventer comme solution la plus adaptée pour gérer et développer les services d'eau et d'assainissement, tout en insistant sur le caractère singulier et l'exemplarité limitée de l'expérience. Adoptant une approche de très longue durée (plusieurs siècles), **Brochet et Renou** [3] racontent au contraire l'histoire de communs-communautés progressivement marginalisés dans la plaine inondable de Grenoble. Il y a là une première piste de recherche : comprendre et caractériser plus généralement les conditions et facteurs de résistance des communs à l'épreuve du temps.

D'autres textes pointent davantage la fragilité des communs à l'égard de trois principaux types de risques.

Le premier est celui de l'éphémérité. Que sait-on de la postérité des innovations et des nouveaux services apparus dans le cadre de communs ? Résistent-ils mieux au temps, aux modes, à la concurrence marchande que d'autres ? Est-ce que le *commoning* à l'origine d'une dynamique d'innovation, comme celles décrites dans **Boespflug, Carré et Lamarche** [1] et **Joveniaux, de Gouvello et Legrand** [2], a de meilleures chances d'ancrer l'innovation dans un terreau social propre à en assurer la pérennité ?

Passée cette première épreuve, les expérimentations conduites dans le cadre de communs sont exposées à un deuxième risque, celui de l'usure du temps et de l'épuisement des *commoners*. Requérant un surplus d'effort, la gestion « en commun » de nouveaux services est-elle souvent transitoire parce que très, voire trop coûteuse ? Ou, dit autrement, la routinisation de son fonctionnement ne conduit-elle pas à une banalisation et une perte d'identité du commun ? C'est un des enseignements d'exemples étudiés par **Nessi et alii** [7]. On en retient l'idée que la formalisation technique et juridique du service s'accompagne souvent du deuil de l'utopie initiale du commun, dont le maintien n'est possible qu'à un coût très élevé (cf. les contraintes d'astreinte que s'imposent les habitants) et à la condition que perdure une culture identitaire partagée par les membres **Joveniaux, de Gouvello et Legrand** [2].

Enfin, le troisième risque est celui de l'assimilation voire de la capture. Pour conserver les acquis des services ou en étendre les bénéfices, la communauté à l'origine de son organisation peut se rapprocher de la puissance publique : cette « demande d'Etat », fréquente dans les trajectoires de régularisation des périphéries informellement bâties et équipées dans les villes des Suds, par exemple en Afrique subsaharienne (Jaglin, 2005) ou en Amérique latine (Criqui, 2015), est aussi parfois l'aboutissement d'un processus de *commoning* considéré comme un succès. **Nessi et alii** [7] le constatent sur des terrains où l'intégration des communs serviciels dans le régime dominant de gestion est une revendication assumée. Toutefois, les auteurs soulignent aussi l'érosion progressive de ces communs dans le temps long, alors que s'affaiblissent leurs promesses démocratique et émancipatrice au profit d'un brouillage croissant entre trajectoires collectives et intérêts individuels. Notons que, dans cette configuration, la normalisation de la gestion du service accompagne souvent celle de leurs territoires, progressivement englobés et phagocytés par l'étalement de l'espace urbanisé. Il est toutefois des situations où la marginalisation des communs ne relève pas d'une démarche volontaire mais d'une forme de capture par la puissance publique, à l'image du processus d'invisibilisation progressive des associations syndicales impliquées dans la sécurisation du risque inondation que **Brochet et Renou** [3] expliquent par un mécanisme de colonisation institutionnelle.

Ces trajectoires d'évolution suggèrent, sans les épuiser, diverses pistes d'analyse des rapports entre durée et communs constitués comme lieu d'expérimentation de nouveaux services

ou de formes d'organisation alternatives. Quand l'innovation à l'origine de communs se banalise, ceux-ci disparaissent-ils en tant que communs ? Survivent-ils, à l'image de la coopérative SAGUAPAC (**de Gouvello [5]**), des *kavlings* indonésiens ou des *consorzi di autorecupero* romains (**Nessi et alii [7]**), au risque d'apparaître comme une nouvelle norme, un commun en partie évidé de son caractère subversif et contestataire ? Lorsque la mobilisation collective vise à suppléer provisoirement la puissance publique dans une logique de rattrapage, avec l'objectif à terme de basculer vers le régime « ordinaire » de gestion publique du service, relève-t-elle d'une logique de *commoning* ? Comment distinguer les processus de *commoning* d'autres dynamiques collectives ?

Peut-on repérer des régularités dans la manière dont le commun devient principe d'action puis s'institutionnalise dans le champ des services et quel est le bon pas de temps pour observer ces dynamiques ? Si les processus de *commoning* observés sont transitoires et n'instituent rien sur la (longue) durée, produisent-ils du/des communs ? N'y a-t-il pas là une contradiction avec l'idée de « praxis instituante » (Dardot et Laval, 2014), qui suppose un minimum d'inscription dans le temps ? Ou doit-on considérer, avec Jeannot (2017), que dans les services en réseaux, le commun est du côté dynamique, de l'expérimentation, de l'assemblage (au sens de l'émergence d'une configuration socio-matérielle portée par un collectif doté d'un projet sociopolitique, adossé à des principes et valeurs partagés, ainsi que des ressources communes) et les infrastructures du côté de la solidification socio-matérielle et institutionnelle ?

Plus généralement, l'actuel retour des communs est-il l'expression (peut-être passagère) d'un engouement pour des choses naissantes ou le début d'une révolution ? Comment déceler, dans l'actuel mouvement de renouveau des communs les signes d'un changement structurel de paradigme (du modèle propriétaire) ou l'expressions de formes de résistance ponctuelles à la néolibéralisation de larges sphères des politiques publiques ? Comment le savoir ? Il serait ici utile d'examiner plus attentivement et systématiquement, dans des « expériences réelles », d'éventuels indices de fragilisation : conflits, exclusions, recherche de « leader » (maître compositeur, cacique romain, chef coutumier, etc...) mais aussi des formes de renouvellement qu'illustre l'histoire de la coopérative SAGUAPAC.

Communs, échelles et enjeux économiques

Une troisième série de questions concerne la portée spatiale des communs serviciels, souvent associés à des échelles locales. Mais que signifie local ici (proximité spatiale et/ou sociale) ? Les textes abordent la question du commun à divers moments de leur processus de consolidation et à des échelles très variables : de l'expérimentation micro-locale (compostage de proximité : **Boesflug, Carré et Lamarche [1]**) à des échelles municipales parfois métropolitaines (coopérative de Santa Cruz : **de Gouvello [5]**) voire à celle d'un pays (projet politique post-apartheid d'intégration urbaine : **Jaglin et Dubresson [6]**) ou d'une société tout entière (**Baron et Maillefert [8]**). Les finalités poursuivies dans ces différentes configurations spatiales sont-elles comparables ? La construction de règles et d'arrangements partagés vise-t-elle d'abord, et selon les cas, un fonctionnement pérenne du service, un accès équitable, une transformation sociale à des échelles plus larges, une co-production de nouvelles régulations avec les pouvoirs publics, etc. ?

Tant l'exemple des petits opérateurs d'eau de Cochabamba que celui de l'essor du solaire photovoltaïque dans les villes de la province du Western Cape en Afrique du Sud témoignent des risques attachés à une organisation des services urbains à de petites échelles infra-urbaines. Risques de fragmentation socio-spatiale, accroissement des disparités d'accès et de qualité de service, risques d'épuisement des ressources en eau... : en Bolivie, des raisons socio-politiques (périmètre des communautés fondatrices) et sociotechniques (petits systèmes incompatibles entre eux) conduisent à des communs localisés menaçant le bien collectif partagé (la ressource en eau souterraine) comme le montrent **Cabrera et Teller [4]**. En Afrique du Sud, même en l'absence avérée, pour le moment, de communs électriques, la crainte exprimée par les régies électriques municipales porte sur le risque d'une appropriation exclusive des bénéfices de la révolution solaire par des acteurs économiques et des ménages aisés, au détriment de la solidité socio-économique du réseau et des mécanismes de solidarité du service public dont il est le support. **Jaglin et Dubresson [6]** s'interrogent : le bien commun construit à partir du service en réseau pourrait-il ne pas résister aux coups de boutoir que lui assène le solaire ? Ces deux exemples illustrent, à leur manière, non seulement que le *bottom-up*, la décentralisation et le retour « au local » ne suffisent pas à garantir l'équité et la justice procédurale mais que, combinés à la multiplication non coordonnée de communs territorialisés, ils peuvent en outre exacerber la

compétition pour les ressources (naturelles et infrastructurelles) et favoriser l'émergence de clubs, ce que soulignent aussi Kebir, Nahrath et Wallet (2018). Dans leur conclusion d'une analyse sur la longue durée des évolutions de plusieurs types de communs impliqués dans différents types de réseaux et dans trois pays, **Nessi et alii** [7] nuancent la dimension démocratique et les vertus émancipatrices de leurs formes d'auto-gouvernement. Quelles sont les circonstances qui peuvent assurer que la promesse d'une convergence entre échelle de la construction matérielle et échelle de la délibération démocratique soit tenue sur la longue durée ? A quelles conditions les communs peuvent-ils, en échappant à ces risques, contribuer à construire des services d'intérêt général ? De nouveaux communs serviciels peuvent-ils émerger dans les secteurs de l'eau, de l'énergie ou des déchets sans déstabiliser les réseaux existants ? Des articulations gagnant-gagnant sont-elles envisageables au regard de la spécificité des infrastructures matérielles que requièrent les services urbains collectifs ?

Le développement des communs serviciels conduit ainsi à poser des questions sur les enjeux économiques associés. Pour les services émergents, observables au travers d'expérimentations ou de micro-réalisations comme le compostage de proximité (**Boespflug, Carré et Lamarche** [1]) ou la séparation à la source des excréments (**Joveniaux, de Gouvello et Legrand** [2]), les services fonctionnent grâce au travail effectué *ad honorem* par les participants. Dans quelle mesure un tel fonctionnement peut-il perdurer en cas de changement d'échelle ? Quel modèle économique est-il envisageable d'adopter, dès lors que la gestion du service dans son ensemble requiert une implication en personnel débordant du cadre du seul volontariat ?

Dans les services plus « classiques » reposant sur des infrastructures (eau, assainissement, électricité), des besoins en capitaux sont indispensables pour permettre leur construction et leur développement. Le fonctionnement sous la forme de communs permet-il de faire face à ces besoins ? Si le cas de SAGUAPAC (**de Gouvello** [5]) semble montrer qu'il n'y a pas d'incompatibilité essentielle, le caractère isolé de cette expérience, ainsi que les conditions contextuelles qui l'ont rendue possible, conduisent néanmoins à s'interroger sur les modalités permettant de concilier besoins de capitaux et fonctionnement pratique des communs dans les services urbains.

À l'inverse, le développement, à micro-échelle, d'une multitude de services collectifs au sein d'un territoire urbain plus vaste peut mettre à mal l'équilibre du service universel

préexistant, auquel ces communs se substituent partiellement (cas de l'Afrique du Sud : **Jaglin et Dubresson** [6]). Il peut également, à l'instar du cas de Cochabamba (**Cabrera et Teller** [4]), obérer les possibilités économiques d'un service universel pour l'ensemble du territoire : la morphologie même des micro-réseaux dans les espaces non desservis par l'opérateur municipal et la différence des normes utilisées pour les réaliser rendent difficiles les possibilités de leur interconnexion et renchérissent de fait sensiblement les coûts de fourniture dans les zones interstitielles non desservies. À rebours de ces développements, **Brochet et Renou** [3] suggèrent que l'organisation actuelle de la sécurisation du risque inondation dans la plaine grenobloise, issue d'un triple mouvement (centralisation métropolitaine, intégration des enjeux et rationalisation modernisatrice), pourrait être un facteur de vulnérabilité des territoires en privilégiant l'action sur les grandes rivières au détriment de leurs affluents, dont la gestion est abandonnée à des associations syndicales de propriétaires appauvries et marginalisées. Or, affirment les auteurs, face aux incertitudes du changement climatique et de ses effets sur les régimes hydrologiques, il est au contraire nécessaire de réhabiliter les communs-communautés pour assurer la prise en charge des petits systèmes de protection contre les inondations.

Commun, *commoning* et action collective urbaine : de la confrontation à l'articulation ?

Enfin, plusieurs des textes s'intéressent aux relations souvent difficiles, voire conflictuelles, entre les acteurs du commun et les acteurs publics, le plus souvent, de la gestion urbaine.

Soit que l'émergence du commun est susceptible de déstabiliser en la contestant l'action des pouvoirs publics (**Boespflug, Carré et Lamarche** [1] et **Joveniaux, de Gouvello et Legrand** [2]), soit que ces derniers cherchent à encadrer/régulariser des communs existants parfois par un travail de « colonisation » de longue durée (**Brochet et Renou** [3]), soit encore que la dynamique de *commoning* s'affaiblit au profit d'une « normalisation » publique (**Nessi et alii** [7]). Ces tensions s'expriment dans des logiques d'évitement (**Joveniaux, de Gouvello et Legrand** [2]), d'absence de coordination (**Cabrera et Teller** [4] et **Jaglin et Dubresson** [6]), de concurrence asymétrique (**Brochet et Renou** [3]) voire de relations conflictuelles (**Baron et Maillefert** [8]). Les logiques et rationalités qui sous-tendent ces relations tendues sont diverses, comme le sont les analyses qui en sont faites.

Ainsi, s'intéressant aux relations entre communs et puissance publique, **Cabrera et Teller [4]** comme **Brochet et Renou [3]** analysent les difficultés et tensions, mais ils en tirent des conclusions différentes. Les premiers montrent les limites de la gestion en communs pour la préservation de la ressource en eau quand les seconds soulignent la violence politique du double phénomène de colonisation-tutelle et de colonisation-expropriation tout en interrogeant la durabilité des grands systèmes de protection et les conséquences d'une marginalisation des organisations de gestion des petites rivières face au dérèglement climatique et aux évolutions du risque d'inondation.

Dans l'exemple de l'électricité en Afrique du Sud (**Jaglin et Dubresson [6]**), la demande de régulation est adossée à un discours sur la préservation du patrimoine technique et la justice sociale. En effet, la multiplication des dispositifs solaires de toiture a des effets notables sur le réseau municipal, son fonctionnement technique comme son équilibre économique. Dans ce contexte, la tarification (de rachat d'électricité, de péage d'accès au réseau municipal) et les normes techniques d'achat et de vente (quantités autorisées, échanges entre tiers...) sont conçues par les municipalités comme des outils de régulation nécessaires de l'impact des dispositifs disséminés sur le fonctionnement du réseau public et sa capacité à offrir un service (quasi) universel à des tarifs abordables. Mais elles sont aussi perçues, à raison, par les acteurs des dispositifs hors réseau comme des entraves aux dynamiques d'émergence de communs électriques.

Enfin, interrogeant les conditions de dépassement de deux conflits, **Baron et Maillefert [8]** expliquent qu'aux trois échelles normatives étudiées (internationale, nationale et locale), les processus partiels de (re)connexion entre ressources et services d'eau, d'une part, rural et urbain, d'autres part, butent sur des

valeurs discordantes. Ainsi, des « acteurs porteurs de normes endogènes (habitants, maraîchers, militants associatifs) » sont identifiables dans les études de cas mais ils « n'ont pas le pouvoir d'influencer les cadres normatifs dominants et donc d'élaborer des règles permettant d'assurer la connexion [...] ». (p. 137-138). L'enjeu est ici de réaligner des visions portées, à différentes échelles, par des acteurs détenteurs de valeurs différentes de l'eau et dotés de pouvoirs normatifs très inégaux.

C'est ainsi la question de l'articulation des échelles et de l'équilibre dynamique entre centralisation et décentralisation mais aussi celle de la circulation des normes et valeurs, des conditions de leur « endogénéisation » dans des politiques publiques et projets locaux qui sont renouvelées par la ré-émergence des communs et du *commoning*. A ces questions s'ajoute, dans le domaine des services, celle du devenir des réseaux, à la fois dans leur dimension matérielle et patrimoniale et dans leur rôle sociopolitique, à travers la mise en péril de l'universalité des réseaux comme acquis (dans les villes des Nords) ou comme idéal et horizon (dans celles des Suds). De nombreuses réflexions sont déjà à l'œuvre (voir, par exemple, l'exercice de prospective du projet EAU&3E : <https://eau3e.hypotheses.org/827>) et des réponses politiques existent. Mais celles que tentent d'élaborer les municipalités sud-africaines en réaction à la « révolution solaire » urbaine (**Jaglin et Dubresson [6]**) montrent combien les outils tarifaires et technico-réglementaires sont complexes à concevoir et délicats à porter politiquement, soulignant la difficulté de l'exercice. Dans le cadre plus large des transitions qui bousculent l'ordre établi des grands réseaux et les modèles dominants de leur gestion (Florentin, 2019), les communs serviciels amplifient les incertitudes provoquées par ces évolutions dans les villes, entre fragmentation et nouvelles solidarités : le devenir de ces communs ne peut donc échapper à un débat politique sur les conditions de leur enchâssement dans les territoires urbains.

NOTE

(1) D'autres revues l'ont cependant déjà explorée, par exemple le numéro 175 de la revue *Espaces et Sociétés* en

2018 intitulé « Biens communs et territoires » (Kebir, Nahrath, Wallet, 2018).

RÉFÉRENCE

- ALIX N., BANCEL J.-L., CORIAT B., SULTAN F. (coord.), 2018, *Vers une république des biens communs ?*, Paris : Les liens qui libèrent.
- AMBROSINO Ch., GUILLON V., TALANDIER M., 2018, Résiliente, collaborative et bricolée. Repenser la ville créative à « l'âge du faire », *Géographie, économie, société*, Vol. 20, N° 1, p. 5-13. DOI : doi:10.3166/ges.20. 2017.0026
- CARY P., LAVILLE J.-L., 2015, L'économie solidaire : entre transformations institutionnelles et chantiers théoriques, *Revue Française de Socio-Économie*, Vol. 15, N° 1, p. 23-37. DOI : <https://doi.org/10.3917/rfse.015.0023>
- CORDONNIER L., 2012, Eclairages sur la notion de biens communs, www.base.socioeco.org, 8 p. [En ligne] Disponible à l'adresse: www.base.socioeco.org, <http://base.socioeco.org/docs/laurent-bc-v2.pdf>
- CORIAT B., 2013, Le retour des communs. Sources et origines d'un programme de recherche, *Revue de la Régulation* [en ligne], 14 /2^{ème} semestre / Autumn 2013. DOI: <https://doi.org/10.4000/regulation.10463>
- CRICQUI L., 2015, Les voies de l'extension des réseaux de services essentiels dans les quartiers irréguliers de Lima, *Revue Tiers Monde*, Vol. 221, N° 1, pp. 163-185. DOI : <https://doi.org/10.3917/rtm.221.0163>
- DARDOT P., LAVAL Ch., 2014, *Commun – Essai sur la révolution au XXI^{ème} siècle*, Paris : La Découverte.
- FESTA D., 2016, Les communs urbains. L'invention du commun, *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], #16. DOI: <https://doi.org/10.4000/traces.6636>
- FLORENTIN D., 2019, Vers la ville sobre des réseaux ? L'urbanisme des réseaux face aux transitions. *L'Information géographique*, Vol. 83, N° 2, p. 58-71. DOI : <https://doi.org/10.3917/lig.902.0058>
- GEELS F.W., 2002, Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes: a multi-level perspective and a case study, *Research Policy*, Vol. 31, N° 8/9, p. 1257-1274.
- GEELS F.W., RAVEN R.P., 2006, Non-linearity and expectations in niche-development trajectories: Ups and downs in Dutch biogas development (1973-2003), *Technology Analysis & Strategic Management*, Vol. 18, N° 3/4, p. 375-392.
- GUTWIRTH S., STENGERS I., 2016, Le droit à l'épreuve de la résurgence des communs, *Revue juridique de l'environnement*, Vol. 41, N° 2, p. 306-343.
- HARDIN G., 1968, The Tragedy of the Commons, *Science*, Vol. 162, Issue 3859, p. 1243-1248.
- JAGLIN S., 2005, *Services d'eau en Afrique subsaharienne : la fragmentation urbaine en question*, Paris : CNRS Éditions.
- JEANNOT G., 2017, Les communs et les infrastructures des villes, in : Chatzis K., Jeannot G., November V., Ughetto P. (dir.), *Du béton au numérique, le nouveau monde des infrastructures*, Bruxelles : Éditions PIE Peter Lang SA, p. 341-350.
- JUDDE DE LARIVIÈRE C., WEISBEIN J., 2017, Dire et faire le commun. Les formes de la politisation ordinaire du Moyen Âge à nos jours, *Politix*, Vol. 30, N° 119, p. 7-30.
- KEBIR L., NAHRATH S., WALLET F., 2018, Bien communs et territoires. Editorial, *Espaces et sociétés*, Vol. 175, N° 4, p. 7-17, DOI : <https://doi.org/10.3917/esp.175.0007>
- LASCOUMES P., LE BOURHIS J.-P., 1998, Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures, *Politix*, Vol. 11, N° 42, p. 37-66.
- LAVAL Ch., SAUVÈTRE P. et TAYLAN F. (dir.), 2019, L'alternative du commun. *Actes du colloque de Cerisy-la-Salle*, du 8 au 15 septembre 2017, Paris : Hermann éditeurs.
- LE ROY É., 2016, Des Communs 'à double révolution', *Droit et société*, Vol. 3, N° 94, p. 603-624.
- LEYRONNAS S., 2015, Groupe de travail « les Communs ». *Note 1 : revue théorique et bibliographique sommaire*, août, Paris : AFD/ERS/ReD.
- LORRAIN D., HALPERN Ch., CHEVAUCHÉ C. (dir.), 2018, *Villes sobres. Nouveaux modèles de gestion des ressources*, Paris : Presses de Sciences Po.
- OSTROM E., 1990 [trad. Française 2010], *Governing the commons. The evolution of institutions for collective actions*, Cambridge: Cambridge University Press.